



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Première Commission

Questions renvoyées à la Première Commission

Note du Secrétariat

1. À la 2^e séance plénière de sa soixante-douzième session, tenue le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a pris des décisions relatives à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (voir [A/72/252](#)), notamment les questionscelles renvoyées à la Première Commission (voir annexe).

2. L'attention de la Commission est appelée sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/72/250](#) et Corr.1) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.



Annexe

Questions renvoyées à la Première Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 52].
 - b) Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

G. Désarmement

3. Réduction des budgets militaires [point 90] :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
4. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [point 91].
5. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [point 92].
6. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement [point 93].
7. Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale [point 94].
8. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 95].
9. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes [point 96].
10. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 97]:
 - a) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
 - b) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier.
11. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 98].
12. Désarmement général et complet [point 99]¹ :

¹ À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation formulée au paragraphe 106 b) du premier rapport du Bureau (A/72/250 et Corr.1), qui se lit comme suit :

- b) Point 99 (Désarmement général et complet). Le Bureau a pris note du fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui devait être examiné directement en séance plénière au titre du point 89, portaient sur la question dont traite ce point. C'est pourquoi le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 99.

- a) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
- b) Désarmement nucléaire;
- c) Notification des essais nucléaires;
- d) Relation entre le désarmement et le développement;
- e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
- f) Désarmement régional;
- g) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- h) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- i) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- j) Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- k) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
- l) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- m) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- n) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
- o) Réduction du danger nucléaire;
- p) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
- q) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- r) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- s) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- t) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
- u) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus;
- v) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
- w) Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010;
- x) Traité sur le commerce des armes;
- y) Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok);
- z) Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires;

- aa) Respect des accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement;
 - bb) Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;
 - (cc) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013;
 - dd) Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés;
 - ee) Conséquences humanitaires des armes nucléaires;
 - ff) Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires;
 - gg) Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires;
 - hh) Application de la Convention sur les armes à sous-munitions;
 - (ii) Vérification du désarmement nucléaire.
13. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 100] :
- a) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.
14. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 101] :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - b) Rapport de la Commission du désarmement.
15. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 102].
16. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 103].
17. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 104].
18. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 105].
19. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 106].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

20. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 121].
21. Planification des programmes [point 137].